

juillet 1992

N°1

Compte rendu de l'Assemblée générale du 24 mai 1992

L'Assemblée Générale du 24 mai 1992 s'est déroulée comme les années précédentes dans les vastes locaux du F.I.A.P.. Sur les 1.237 adhérents et 846 cotisants que compte l'Association, 117 étaient présents porteurs de 657 "Bon pour pouvoir". Les principaux moments de la journée dont nous allons vous rendre compte en résumé ont été le rapport moral par le Président Paul CRUSSON, la mise en place de 6 carrefours ayant à répondre à 3 questions précises, la mise en commun de ces carrefours, les orientations par Jacques BASSOT, les votes et l'élection du nouveau Conseil d'Administration. Mais avant de commencer, le Président rappelle à notre mémoire, les membres de l'association décédés au cours de l'année.

RAPPORT MORAL (Résumé)

par Paul CRUSSON

Deux questions ont été abordées, en priorité dans le rapport moral : notre DOSSIER RETRAITE et la VIE de l'ASSOCIATION.

Nous avons rappelé au préalable comme un fait positif, la REPRESENTATIVITE constamment reconnue de l'Association auprès des Pouvoirs Publics, auprès des Représentants Ecclésiastiques et auprès de la Direction de la CAMAVIC.

NOTRE DOSSIER RETRAITE :

S'il n'a pas été enterré il a subi un sérieux coup d'arrêt au Ministère. Le successeur de Monsieur MARIE, à la sous-direction de l'Assurance Vieillesse, Monsieur Philippe GEORGES, nous avait reçu le 25 mars 92 pour nous dire :

1. que le PLAN MARIE basé sur le COMPLEMENT de PENSION était abandonné en raison des problèmes juridiques qu'il posait.
2. qu'une nouvelle proposition basée sur le COMPLEMENT DE RESSOURCES allait être mise à l'étude.

D'un droit reconnu pour tous à une RETRAITE REVALORISE, but permanent de notre association, on passait à un COMPLEMENT soumis à PLAFOND de RESSOURCES en faveur des plus défavorisés des A(nciens)M(inistres du)C(ulte) (Ce terme inclut également les anciens religieux et religieuses). Il appartiendrait dans cette hypothèse au fonds social de la CAMAVIC de gérer ce complément.

Mais avant d'aborder le PROJET GEORGES nous sommes revenus sur le PLAN MARIE. Nous avons rappelé qu'il s'agissait d'un complément de pension dont le principe avait été acquis le 6 juin 91 au terme de négociations entre les Pouvoirs Publics et les Représentants de l'Eglise.

Après le vote unanime du C.A. de la CAMAVIC du 20 juin en faveur de cette mesure, Mgr VILNET adressait un courrier au ministre BIANCO, le 4 juillet 91 pour que des mesures concrètes soient prises avant la fin de l'année. Nous avons fait état des documents qui avaient accompagné la mise en place du PLAN MARIE et dont nous avons pris connaissance lors d'une rencontre avec Mr WENCKER à la CAMAVIC le 12 mai 92.

Pourquoi ce plan a-t-il échoué ?

Nous pensons que le départ de C. EVIN, puis de Monsieur MARIE sont les véritables raisons de cet échec. Des pressions se sont, semble-t-il, exercées contre ce projet, venant de différents horizons, y compris probablement de certains milieux ecclésiastiques.

Selon Monsieur WENCKER, ce plan était fiable mais une volonté politique avait fait défaut pour qu'il aboutisse. Les difficultés juridiques et financières étaient-elles insurmontables comme on l'a dit depuis ? Y avait-il eu un engagement trop personnel de Monsieur MARIE qui aurait un peu négligé de ménager ses arrières (notamment une ébauche de texte) ? Autant de questions restées sans réponse.

Nous sommes ensuite revenus au PROJET GEORGES.

Le 12 mai dernier l'A.P.R.C. était reçue par Mr WENCKER, directeur de la CAMAVIC, en présence de notre avocat conseil. Nous avons pris connaissance de la première ébauche du PROJET GEORGES dont la traduction technique avait été confiée au directeur de la CAMAVIC. Cet avant-projet reprenait pour l'essentiel le système d'entraide mis en place par l'Union St Martin. Auraient droit à un COMPLEMENT de RESSOURCES, les A.M.C. dont les ressources individuelles n'atteindraient pas 48.000 fr./an en 92 (min. de ressources garanti) ou 96.000 fr. s'il s'agissait d'un couple. Ce minimum serait accordé dès 60 ans, avec un supplément de 25% par enfant à charge.

ECHOS DES CARREFOURS

6 groupes d'environ 20 personnes se sont retrouvés en différents lieux pour répondre à 3 questions précises ;
Nous rapportons ici les idées majeures qui en ont surgi.

1. QUELLE POSITION PRENDRE PAR RAPPORT AU PROJET GEORGES ?

Tous les groupes ont été unanimes pour dire que le projet n'est pas conforme au but que s'est donné l'A.P.R.C. qui est d'obtenir une RETRAITE CONVENABLE pour les A.M.C. relevant de la CAMAVIC pour une période plus ou moins longue de leur existence. Cependant ils ont pris acte de la volonté des Partenaires Responsables de vouloir régler un problème d'ordre social urgent et pensent que nous ne pouvons pas refuser à cause de ceux d'entre nous qui sont dans de grandes difficultés financières. Le désir exprimé par tous est de revenir au COMPLEMENT DE RETRAITE auquel ils estiment avoir un droit et non d'accepter une AIDE SOCIALE. Cette formule est génératrice d'injustices : elle ne prend pas en compte le temps passé dans l'institution, elle gomme le droit personnel et individuel à une retraite lorsqu'elle prend en compte les ressources du ménage par exemple. Elle nie notre droit à une retraite en rapport avec des services passés. Nous ne demandons pas un R.M.I. ni de l'assistance mais nous demandons à être reconnus pour ce que nous avons fait.

2. QUELLES ACTIONS NOUVELLES PROPOSONS-NOUS ?

- Poursuivre notre action pour obtenir le droit à une RETRAITE DECENTE pour tous.
- Dans l'immédiat obtenir que ce complément de ressources soit proratisé au temps passé dans l'institution.
- Constituer un dossier écrit, bien argumenté, exposant clairement notre problème, notre requête qui puisse être divulgué largement et communiqué aux parlementaires, à la commission des affaires sociales, aux élus régionaux en vue de la session parlementaire d'automne, aux évêques, à la Ligue des droits de l'homme, aux syndicats
- Créer une commission pour étudier :
 - . le manque à gagner à 60 ans pour CERTAINS
 - . la non fiscalisation de ce complément de ressources
 - . le montant du plafond de ressources qui ne devrait pas être celui du ménage mais de chaque ayant-droit.
- Créer une commission de travail avec les Responsables ecclésiastiques.
- Prendre en compte les avantages en nature dont bénéficient ceux qui sont restés dans l'institution et l'évaluer.
- Travailler avec l'APSECC.
- Rappeler la possibilité de rachat dans certains cas.
- Faire une information près du grand public dans la presse (ce dernier point ne faisant pas l'unanimité).
- Sensibiliser les Evêques à et les Supérieurs Majeurs à leur responsabilité vis-à-vis de nous
- Envoyer aux adhérents le texte de loi dès qu'il existe avec le document afin que chacun puisse aller trouver son député.
- L'avocat doit continuer d'accompagner l'A.P.R.C. pendant cette étape. Ceci impliquera nécessairement un relèvement des cotisations.
- Recours aux Tribunaux pour que la Hiérarchie (qui nous a employés) soit mise en face de ses responsabilités devant l'opinion publique. Travail de l'avocat vis-à-vis des tribunaux administratifs. Il s'agit de faire évoluer l'Eglise vis-à-vis de nous.

3. QUELLES SUGGESTIONS POUR AMELIORER LA VIE DE L'ASSOCIATION ?

- Dépoussiérage des STATUTS
- INFORMATIONS internes à l'association plus denses, plus régulières, mieux sérieées sur l'action du C.A.
- Souhait que toutes les tendances s'expriment dans une APRC UNIQUE sans additifs.
- Entamer une action d'élargissement vers d'autres ex-clers, religieuses qui n'adhèrent pas encore à l'A.P.R.C.
- Se donner les moyens de discuter quand c'est nécessaire et s'il y a objet par une Commission de médiation.

ORIENTATIONS 92-93

par Jacques BASSOT

Une fois votées ces orientations engageront le C.A. pour l'année qui vient.

1- Constituer un groupe de travail éventuellement ouvert à des non APRC, par exemple nos amis de l'APSEC ou à des compétences hors des A.M.C. ou éventuellement au GARAC pour travailler la question RETRAITE des A.M.C. Jusqu'ici c'était essentiellement le C.A. qui faisait ce travail. Je propose que le C.A. fasse appel à candidature ou sollicite des compétences particulières et crée cette COMMISSION pour aborder l'ensemble des problèmes qui ont été évoqués à savoir :

- TRAVAILLER sur le "OUI" au PROJET GEORGES en l'améliorant, le précisant, l'étendant, en travaillant autour de Monsieur GEORGES et de la CAMAVIC mais en le faisant dans un GROUPE de TRAVAIL,

- TRAVAILLER sur le "MAIS". Prendre ce que l'on nous donne mais continuer à réclamer du MINISTERE un COMPLEMENT DE RETRAITE même si cette action paraît difficile.

2- Entamer une ACTION auprès des Responsables ecclésiastiques c'est-à-dire le P. TRICARD, son successeur Mr GEOFFROY, les RESPONSABLES des CONFERENCES RELIGIEUSES, une action auprès de nos anciens Collègues: ils ont à manifester une solidarité particulière, une action auprès du grand public.

3- CONSTITUER un DOSSIER bien argumenté pour pouvoir intervenir plus efficacement en le donnant à nos interlocuteurs, les parlementaires, la Ligue des Droits de l'Homme etc... etc...

4 - Développer l'INFORMATION à l'intérieur de l'ASSOCIATION: qu'elle soit plus régulière, mieux classée, bien que cela demande un investissement en temps et en argent.

5 - CREER UNE COMMISSION "structure" pour reprendre le travail de Jean BOREL et refaire un toilettage de nos statuts, les réécrire et les soumettre à l'A.G. de l'année prochaine. Pour cela éventuellement faire appel à un juriste pour mettre en place des statuts permettant d'affronter les "difficultés associatives".

Au cours du débat qui a suivi il a bien été précisé que ces 6 tâches se feraient sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Vote sur ces orientations : votants : 774 ; pour : 32 ; contre : 0 ; abstentions : 115

*Afin de mettre en oeuvre ces orientations, une réunion aura lieu le 12 septembre prochain.
Cette réunion aura pour but :*

- 1.- de travailler le "OUI" "MAIS"
- 2.- la Réécriture des Statuts
- 3.- Constituer le DOSSIER instrument de travail et de communication.

*Les Personnes ayant des compétences ou désirant travailler à l'élaboration de l'un ou l'autre de ces documents sont priées de se faire connaître à l'un des membres du C.A.
Merci d'avance.*

RAPPORT FINANCIER

par Francis RONDEAU

RECETTES:

Cotisations:	94490,20
Intérêts Caisse d'Épargne	2250,00
TOTAL	96740,20

DEPENSES :

Déplacements	36855,70
P.T.T.	23544,60
Téléphone	1159,60
Secrétariat	24514,19
Divers	26480,44
TOTAL	112554,53
Déficit de l'année	15814,33

Vote sur le RAPPORT FINANCIER : pour 658, contre 70, abstentions 46

Ovations à FRANCIS RONDEAU qui cède sa place et nous dit sa malchance d'enregistrer pour la première des 9 années qu'il a tenu la TRESORERIE un déficit sur l'année. L'assemblée remercie Francis et sa femme qui ont consacré tant de compétences et tant de temps à la gestion financière de l'Association.

Compte tenu des dépenses envisagées chacun est invité à faire un effort pour la cotisation selon ses moyens . La grille de référence proposée est la suivante :

pour moins de 2.000 fr. de revenus mensuels :	20 fr. par an
de 2.000 à 3.000 fr.	35 fr.
de 3.000 à 4.000 fr.	60 fr.
de 4.000 à 5.000 fr.	150 fr.
de 5.000 à 6.000 fr.	200 fr.
de 6.000 à 7.000 fr.	230 fr.
de 7.000 à 8.000 fr.	250 fr.
plus de 8.000 fr.	au gré...

On rappelle que la cotisation couvre l'année civile. N'oubliez donc pas d'envoyer votre cotisation même après l'Assemblée Générale si vous ne l'avez pas encore fait. Merci d'avance. Le siège social de l'association est désormais :

A.P.R.C.
9, rue du Fresne
MONTBARBIN
77580 CRECY LA CHAPELLE
CCP 232 -42 W GRENOBLE

INTERVENTION de l'A.P.S.E.C.C.

2 MEMBRES de l'APSECC (représentant 4500 adhérents des membres du clergé et des communautés) interviennent en début d'après-midi.

"Nous considérons que votre combat pour percevoir une retraite digne de tout citoyen ayant accompli son temps de travail est important, rude et de plus en plus urgent".

Ils nous parlent de leur propre action :

- Pour l'APSECC les questions touchant à la retraite relèvent de nos priorités mais nous avons aussi d'autres terrains d'actions.

- Dans le renouvellement des Administrateurs de la CAMAC et CAMAVIC la hiérarchie garde toujours la maîtrise des nominations, que nous sommes très loin d'une démocratisation, même si nous sommes représentés.

- l'APSECC a fait parvenir aux Evêques de Lourdes un argumentaire reprenant un certain nombre de points :

. la part de plus en plus importante prise par le Régime Général dans le financement de nos Caisses (compensation démographique)

. les ambiguïtés comme par exemple le cumul de différentes gestions locales de nos régimes civils obligatoires et de nos régimes complémentaires mutuelle par les mêmes personnes, faisant partie de notre hiérarchie.

. nous avons demandé des précisions sur l'incapacité totale et définitive,

. la reconnaissance de l'incapacité partielle et temporaire par la CAMAVIC parce qu'actuellement il n'y a pas d'invalidité partielle pour le clergé et les religieux : lorsque quelqu'un est reconnu invalide il faut qu'il le soit totalement et à ce moment-là il est mis d'office avec les retraités quel que soit son âge.

. problèmes du tiers payant, fonctionnement du fonds social et l'obtention de la tierce personne dans la CAMAVIC.

A l'A.G. de 92 nous avons pris la décision de lancer une OPERATION CARTE POSTALE en direction de la CAMAVIC (adressée non pas au Directeur mais au Président, car nous considérons que c'est un problème plus politique) pour demander:

. une PENSION MENSUALISEE avec ouverture des droits au premier mois de la date prise en compte par la Caisse.

Bien d'autres objectifs font partie de nos priorités :

. Revalorisation de la PENSION

. Création d'un complément de Retraite distinct du Complément Diocésain.

. Réduction de la cotisation maladie pour les pensionnés CAMAVIC;

. Revision de l'obligation de cotiser à la Camavic entre 60 et 65 ans même lorsqu'on est aux ASSEDI C ou en retraite du Régime Général avec 150 trimestres tous régimes confondus.

. double cotisation dont une cotisation entière à la CAMAVIC puisque ce n'est pas fractionnable. pour les salariés qui touchent moins de 80 % du SMIC.

. la reconnaissance du droit à l'existence des assurés en tant qu'individu, citoyen et non uniquement membre d'une communauté (encore trop de personnes ne perçoivent pas eux-mêmes leur pension)

. le calcul des cotisations sur des bases réelles et non forfaitaires.

. que l'avantage logement soit aligné sur celui des instituteurs pour son calcul.

C'est l'histoire de notre STATUT JURIDIQUE qui est au coeur de tous nos problèmes d'où notre décision de préparer une table ronde sur le sujet.

Dans cet envoi vous trouverez une Carte Postale. Nous nous associons à cette campagne. Veuillez remplacer APSECC par APRC et renvoyer cette carte signée au siège de l'A.P.R.C., 9 rue du Fresne, MONTBARBIN, 77580 CRECY LA CHAPELLE afin que nous puissions les comptabiliser et les faire parvenir en envoi groupé.

L'A.G. a voté à la majorité relative pour une commission de conciliation toujours sous la responsabilité du C.A. Les résultats du vote concernant cette affaire ont été les suivants: contre 252, abstentions 138, pour 324. Elle a aussi élu à la majorité 5 nouveaux membres pour le C.A. : Marie-Claire BOURRIAUD, Christiane DEBOCK, Philippe DE LA CHAPELLE, Joseph MORIN, Charles PORTAL.

HOMMAGE à Paul CRUSSON par J.BASSOT

Paul CRUSSON a dirigé cette Association pendant 4 ans. Je dis pour l'avoir fréquenté de près pendant au moins deux ans qu'il a fait un travail énorme, qu'il a permis un contact direct avec les RESPONSABLES de notre retraite: le MINISTERE, les AUTORITES ECCLESIASTIQUES, qu'il a noué des relations qui pouvaient nous laisser espérer de débloquer notre dossier. Je devine l'investissement en temps et en démarches ainsi qu'en courriers que tout cela a nécessité et je crois que Paul CRUSSON a bien mérité de l'A.P.R.C. !

Les applaudissements qui ont suivi témoignaient de l'assentiment de toute l'assemblée.